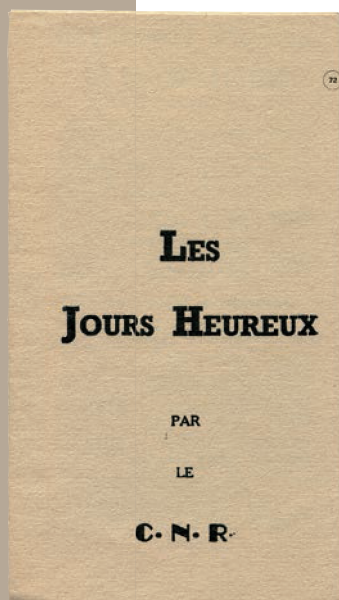


La création du Conseil national de la Résistance, un événement symbolique majeur



Salle à manger de l'appartement du 48, rue du Four, Paris 6e.
© DR

Dans l'histoire de la Résistance française, la création du conseil national de la Résistance est un événement symbolique majeur. Réuni pour la première fois le 27 mai 1943, ce conseil clandestin a donné à la Résistance une forme institutionnelle, par-delà les tensions et les divisions qui la traversaient. Du fait de sa composition pluraliste, le CNR a contribué à la réussite de la transition démocratique lors de la Libération.



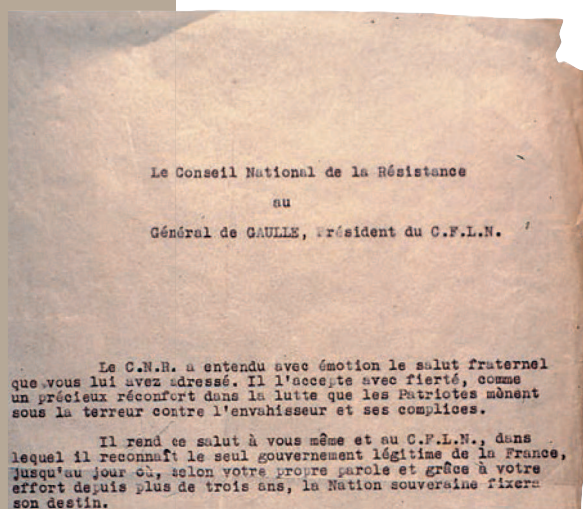
Couverture du programme du CNR.
© Fondation de la Résistance

L'unification de la Résistance dans la clandestinité a été rendue possible par des facteurs historiques et géopolitiques qui dépassent les volontés individuelles. Encore fallait-il que les acteurs parviennent à surmonter leurs différences et leurs différends pour accepter le principe du regroupement en un Conseil unifié. Le « Conseil de la Résistance » (qui prit le qualificatif de « national » à l'automne 1943) assure « la représentation des groupements de la Résistance, des formations politiques résistantes et des syndicats ouvriers résistants » qui « acceptent que leur rassemblement s'effectue [...] Avec de Gaulle dans le combat qu'il mène pour libérer le territoire et redonner la parole au peuple français (1) ». Il symbolise non seulement l'unité

de la Résistance intérieure, mais l'union de celle-ci avec de Gaulle. Si cette double entente s'est souvent lézardée, elle ne s'est pas rompue. Modèle accepté dans son principe, le CNR a fortement contribué à la construction de la Résistance.

Le CNR comprend seize membres (2) qui se répartissent ainsi : cinq membres pour les mouvements de zone nord, trois pour les mouve-

ments de zone sud, six pour les formations politiques et deux pour les organisations syndicales. Pour les mouvements de zone nord, Roger Coquoin (arrêté), puis André Mutter représentent Ceux de la Libération ; Jacques Lecompte-Boinet pour Ceux de la Résistance ; Pierre Villon pour le Front National ; Charles Laurent (appelé à Alger, Assemblée consultative provisoire), puis Henri Ribière pour Libération-Nord ; Jacques-Henri Simon (déporté) puis Maxime Blocq-Mascart pour l'Organisation civile et militaire. Pour les mouvements de zone sud, Claude Bourdet (déporté), puis Marcel Degliame représentent Combat ; Pascal Copeau pour Libération-Sud ; Eugène Petit (Alger, ACP), puis Jean-Pierre Lévy (arrêté), puis Antoine Avinin pour Franc-Tireur. Six membres siègent parmi les formations politiques : André Mercier (Alger, ACP), puis Auguste Gillot pour le Parti communiste ; André Le Troquer (Alger, ACP), puis Daniel Mayer pour le Parti socialiste ; Marc Rucart (Alger, ACP), puis Paul Bastid pour le Parti radical-socialiste ; Georges Bidault pour le Parti démocrate-populaire ; Joseph Laniel pour l'Alliance démocratique ; Jacques Debû-Bridel pour la Fédération républicaine. Enfin, concernant les organisations syndicales, Gaston Tessier représente la CFTC et Louis Saillant la CGT. ►►



Le CNR s'adresse au général de Gaulle.
© Coll. MRN Champigny-sur-Marne

(1) « Nouvelles instructions », données à Jean Moulin à Londres avant son départ pour la France, 21 février 1943. Reproduites dans Daniel Cordier, *Jean Moulin et le Conseil national de la Résistance*, Paris, IHTP-CNRS, 1983, 192 p.

(2) René Hostache, *Le Conseil national de la Résistance. Les institutions de la clandestinité*, Paris, PUF, 1959, 498 p.

© Coll. MRN Champigny-sur-Marne



Libération du 10 mai 1944
(presse clandestine) avec l'article « Un appel du
Conseil national de la Résistance »

Les membres du CNR autour de son président G. G.
© Coll. MRN Champigny-sur-Marne

En détaillant à froid cette liste, on s'aperçoit qu'elle présente un certain nombre de lacunes. Cependant, il est difficile d'ignorer les conditions dans lesquelles les résistants opéraient dans la clandestinité, à savoir : sans téléphone ni courrier postal, et dans la crainte des filatures et des contrôles d'identité. Parmi les vingt-et-une personnes du Conseil qui sont restées en métropole, cinq ont été arrêtées et trois sont mortes aux mains des Allemands, dont Jean Moulin. Pour être étendue, la liste des organisations membres ne couvre pas la totalité des activités résistantes. Au motif qu'ils remplissent une fonction militaire, les réseaux de renseignement et ceux d'évasion ne sont pas représentés. Pourtant, les résistants de base qui informent les agents ou hébergent les fugitifs ne sont pas plus « militaires » que les porteurs de journaux clandestins. Inversement, les mouvements dirigent aussi des activités d'ordre paramilitaire. L'exclusion des réseaux comporte ainsi une part d'arbitraire, de même que celle de mouvements de résistance importants comme Lorraine, ou Défense de la France. Les réseaux d'assistance aux juifs ne sont pas non plus représentés. Au sens strict, c'est-à-dire sans tenir compte des commissions qui se sont adjointes au Conseil, vingt-cinq membres ont

siégé. Aucune femme parmi eux, aucune dont la participation ait même été envisagée. Alors que certains de ses membres et de ses groupes constitutifs y étaient favorables, le CNR n'a pas pris position sur le vote des femmes. Les membres du CNR sont pourtant relativement jeunes : leur âge moyen est de 44 ans, alors que la moyenne d'âge des députés en début de législature était de 50 ans. Constitué en septembre 1943, le bureau du CNR est encore plus jeune, avec une moyenne de 40 ans, donnée qui signale l'originalité de la Résistance par rapport aux institutions traditionnelles de la République. Le Conseil est présidé par le délégué du général de Gaulle en mission, âgé lui-même de 44 ans, seul représentant du Comité national français (nom du comité directeur de la France libre, septembre 1941-juin 1943) pour l'ensemble du territoire métropolitain. Après l'arrestation de Jean Moulin, il sera présidé par Georges Bidault, qui a le même âge que son prédécesseur, jusqu'à la Libération. Au-delà du symbole d'unité de la Résistance dont il est porteur, le CNR est également le symbole du consensus politique résistant pour l'après-guerre. Le programme qu'il a adopté à l'unanimité, en mars 1944, guidera

les pas du gouvernement provisoire de la République française et de l'Assemblée nationale constituante, de 1944 à 1946 (3).

Les facteurs favorables à la construction du symbole

Si la création d'un CNR n'a pas eu d'autre exemple parmi les pays occupés, c'est que la France réunissait un certain nombre de conditions favorables. On peut essayer de les classer par ordre d'importance. Le facteur premier est d'ordre politique. Contrairement à ce qui s'est passé pour la Norvège, les Pays-Bas et la Belgique, le gouvernement de la France ne s'est pas exilé en 1940 et après sa refonte à Vichy, il a, en outre, adopté une politique de collaboration avec le vainqueur. La Résistance française eut donc à affirmer deux fois sa légitimité nationale, contre l'occupant et contre le gouvernement de Vichy. Les différentes composantes de la Résistance belge, par exemple, sont restées séparées, mais elles se trouvaient symboliquement unies dans le gouvernement belge en exil. Rien de tel pour la souveraineté française, abolie par l'occupant et virtuellement accaparée par le gouvernement de Vichy. Les résistants ont vivement

(3) Claire Andrieu, *Le programme commun de la Résistance. Des idées dans la guerre*, Paris, Les Éditions de l'Erudit, 1984.



Algiers, 10 septembre 1944.

reproché à Vichy ce rôle de faux-semblant qui a pu tromper une partie de l'opinion et justifier l'obéissance des fonctionnaires. Pourtant, Vichy a aussi servi de repoussoir, et donc de stimulant, à l'unité de la Résistance. Vichy a même joué un rôle de catalyseur dans l'avancement du projet de Conseil unifié de la Résistance. Léon Blum et Jean Moulin en sont de bonnes illustrations. Durant l'été 1942, de sa prison de Bourrassol, Léon Blum est l'un des premiers promoteurs d'un projet de « programme commun d'action immédiate ». Mais avec le débarquement allié en Afrique du Nord et l'avènement de Darlan à Alger comme « haut-commissaire pour l'Afrique du Nord », Blum se radicalise, étend son projet à un « programme du Rassemblement national », qu'il propose d'établir « entre tous les éléments de la Résistance (4) ». C'est également durant l'épisode Darlan que Jean Moulin fait sien le projet d'un Conseil de la Résistance, après l'avoir écarté pendant des mois. Le simulacre de libération qui se déroule à Alger a pour effet de rassembler les résistants entre eux et autour du chef de la France libre, seul leader vierge de toute attache avec Vichy. Dans l'ordre du politique, la situation de



Des membres du CNR à la tribune lors de l'hommage aux morts pour la renaissance française, 8 octobre 1944.
© Coll. MRN Champigny-sur-Marne

la France à l'Ouest de l'Europe a également joué en faveur de l'unité. En Pologne, par exemple, où la Résistance non communiste a réussi à se mettre d'accord, en 1943, sur un programme commun pour l'après-guerre, l'entente avec les communistes n'a pu se faire. Le souvenir des partages de la Pologne depuis le XVIII^e siècle, et l'annexion toute récente due au pacte germano-soviétique, ont bloqué l'union. L'histoire, enfin, et l'ancienneté de l'unité française ont joué un rôle fédérateur. Dûment entretenue dans les écoles de la République, la référence à la Révolution française a contribué à maintenir ensemble ces nouveaux « volontaires de l'An II ». Malgré des tensions parfois très fortes, la cohésion a tenu, à la seule et éphémère exception de l'épisode de la trêve parisienne, lorsque le 20 août 1944, une partie du CNR s'est insurgée contre la décision de l'autre partie de soutenir la trêve demandée par Alexandre Parodi, le délégué du Gouvernement provisoire de la République française. Encore cet affrontement momentané s'est-il seulement soldé par une vitre brisée et quelques échanges d'insultes. Rien qui soit comparable, même de loin, à la guerre civile entre partisans qu'a connue par exemple la

Yougoslavie. Rien qui ne s'approche non plus des guerres civiles entre indépendantistes irlandais en 1922 ou indépendantistes algériens des années 1954-1962.

Les obstacles à surmonter sur le chemin de l'unité

Lorsqu'on étudie pas à pas la genèse du CNR, on est surpris par l'abondance et la vivacité des conflits que cette entreprise unitaire a suscités. On en vient parfois à oublier l'événement majeur – l'unité symbolique réalisée – derrière les péripéties des disputes. Les sources écrites clandestines, porteuses de conflits qui d'ordinaire se règlent par téléphone ou en face à face, inclinent à cette analyse réductrice. Les premières propositions de Conseil unifié de la Résistance émanent de milieux socialistes ou socialistes, au printemps 1942. Un réseau de renseignement militaire basé à Marseille, le « groupe Froment », proposa au général de Gaulle de mettre sur pied un « Comité national de la Résistance » qui comprendrait des représentants des socialistes, des radicaux, de la Fédération républicaine, des syndicats et de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC). Il joignit un programme politique pour l'après-guerre à son projet, rédigé par deux ex-députés, un socialiste et un radical. Ce projet fit long feu, notamment parce que l'introduction dans la Résistance instituée des partis politiques heurtait l'opinion de nombreux résistants, dont Christian Pineau, Jean Moulin et Pierre Brossolette. La résurrection à l'identique des « sépulcres blanchis », ainsi qu'on surnommait les partis politiques, paraissait inconcevable. Le Parti communiste avait sombré dans le pacte germano-soviétique et les autres partis avaient disparu dès le 10 juillet 1940. C'est à grand peine que Daniel Mayer s'efforçait de reconstituer le Parti socialiste dans la clandestinité, tout en évitant soigneusement de l'appeler par son nom d'avant-guerre : la SFIO. Le discrédit touchant les ►►

(4) Claire Andrieu « Les socialistes et le Conseil national de la Résistance », in Pierre Guidoni et Robert Verdier (dir.), *Les socialistes en Résistance, 1940-1944*, Paris, Serli Arslan, 1999.

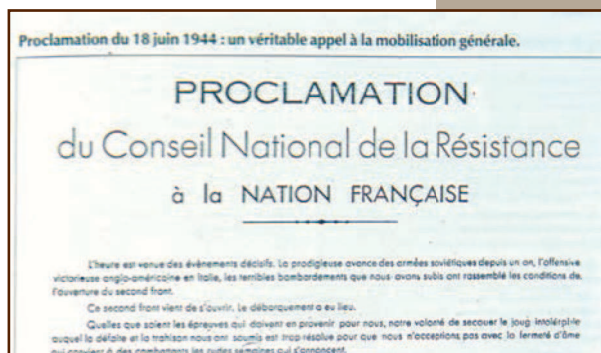
partis politiques était quasi général, non seulement parce qu'ils s'étaient évanouis avec l'Occupation, mais aussi parce qu'on les associait à la III^e République et à sa responsabilité dans la défaite. À cette date, au printemps 1942, le projet de Conseil de la Résistance n'inclut pas la résistance communiste. *L'Humanité* clandestine commençait seulement à sortir de sa réserve vis-à-vis de la résistance « gaulliste ». Mais le développement de la résistance communiste favorisa, par contrecoup, la fédération des forces résistantes : la compétition des résistances se déclencha en 1942. Au lieu d'engendrer un phénomène de guerre civile, elle stimula une spirale fédératrice. Les forces concurrentes choisirent une tactique d'englobement dans une structure commune, plutôt que de chercher la neutralisation par l'élimination, comme en Yougoslavie. À côté de cette dynamique fédératrice, les affrontements entre Jean Moulin et Pierre Brossolette sur la question de l'inclusion ou non du Front national dans le CNR paraissent d'intérêt secondaire. Moulin accusait Brossolette, également envoyé du général de Gaulle au début de 1943, d'avoir ainsi donné deux représentants au lieu d'un au Parti communiste.

Mais ce qui faillit faire échouer la formation du CNR, ce fut la conjonction des conflits que la négociation pour l'unité déclencha. À partir de la fin 1942, l'ensemble des acteurs concernés de la Résistance intérieure et de la France combattante (nom de la France libre depuis le mois de juin 1942) sont acquis au principe d'un Conseil. L'installation du général Giraud à Alger après l'assassinat de Darlan prolonge, aux yeux des résistants, une forme d'usurpation de la libération. La nécessité de soutenir de Gaulle contre Giraud devient un enjeu de la création du CNR et en souligne l'urgence. L'annonce prématurée de sa réunion, diffusée le 14 mai à Londres, renforce de Gaulle vis-à-vis des Alliés et contribue à l'acceptation par Giraud des conditions posées par de Gaulle avant sa venue en Algérie. Cependant, la formation

du CNR catalyse à la fois les conflits internes de la Résistance intérieure et ceux qui opposent cette dernière à la Résistance extérieure : conflit sur la priorité à donner à l'action immédiate ; conflit sur la création d'une Armée secrète à partir des effectifs des mouvements ; et conflit sur la composition et le rôle exécutif ou consultatif du CNR. Un compromis fut trouvé sur tous les points sauf un, la présence des partis politiques. La légitimation de De Gaulle et de la Résistance aux yeux des Alliés passait par cette référence démocratique. Il y eut un début de fronde de la part de certains résistants, de Henri Frenay surtout, le chef de Combat. Pour les « chefs historiques » de la Résistance, la création du CNR représentait une perte d'autonomie et de prestige. Ils devaient céder la place éminente qu'ils avaient conquise par leur seul mérite et à leurs risques et périls, au bénéfice d'un organisme collectif qui leur échappait. D'une certaine façon, la réunion du CNR représenta une relève politique, une entrée dans la deuxième génération de la Résistance. Certains s'y refusèrent, comme Henri Frenay, que le général de Gaulle nomma commissaire à Alger. La plupart acceptèrent la transformation et contribuèrent de ce fait à la transition démocratique et à la refondation pacifique de la République en 1944. ■

●●● Pour en savoir plus

Claire Andrieu, « Résistance et Libération », « État clandestin », « République », « Conseil national de la Résistance », « CNR : première réunion », « Programmes de la Résistance », « Lieu de mémoire : le programme du CNR », in François Marcot (dir.), Bruno Leroux et Christine Levisse-Touzé, *Dictionnaire historique de la Résistance française*, Robert Laffont, coll. Bouquins, 2006.
Jean-Pierre Azéma, *Jean Moulin, le rebelle, le politique, le résistant*, Paris, Perrin, 2003.



© Coll. MRN Champigny-sur-Marne



Réunion du CNR, octobre 1945.
© Lapi / Roger-Viollet



Plaque apposée au 48, rue du Four, Paris (6e).
© SGA-DMPA / Cyril Caudron

Claire Andrieu

Professeur des universités
à l'IEP de Paris